

SYNDICAT CGT DES PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITES  
DE LA VILLE DE  
**LILLE - HELLEMES - LOMME**  
Hôtel de Ville 3<sup>ème</sup> pavillon entresol,  
place Augustin Laurent  
59033 LILLE Cedex Tél. Fax : 0320495145  
Mail : [cgtmairielille@gmail.com](mailto:cgtmairielille@gmail.com)

Lille, le 29 janvier 2020

à **M. Jean Louis FREMAUX**  
Adjoint au maire de Lille

### Préavis de grève reconductible de la CGT LHL du 05/02 au 08/03/2020

Madame, Monsieur,

La date de la grève de ce mercredi 29 janvier et sa reconduction est désormais inscrite dans le paysage national par les mobilisations annoncées des personnels de la santé, des finances publiques, de l'énergie, des collectes et traitements des déchets, des transports ...

Comme vous le savez, depuis plusieurs années la CGT LHL œuvre de concert avec ses partenaires des fonctions publiques d'état et de l'hospitalière pour faire reconnaître la pénibilité et l'intérêt général de nos missions de services publics. Les actrices et acteurs de nos missions les plus pénibles évoluent dans des conditions de travail dégradées au fil des réorganisations de services dans le public ou des délégations de service public faites bien trop souvent « au moins disant social ».

#### **Vous l'avez tous entendu, la pénibilité au travail n'existerait pas pour Macron !**

C'est pourquoi la CGT LHL demeure déterminée à combattre la politique antisociale du gouvernement, et est consciente des risques d'une réforme des retraites pour l'ensemble des agent.es du service public et d'autant plus pour les plus précaires, cela même soumis à une pénibilité des plus extrêmes.

Ainsi la CGT LHL a décidé d'un appel à la grève reconductible, sur la base de notre cahier revendicatif axé sur la précarité et sa réelle reconnaissance, mais également sur la nécessité d'un retour et d'une gestion publique de nos missions essentielles au bien-être des populations.

La CGT LHL dépose un préavis de grève du mercredi 5 février 2020 au dimanche 8 mars 2020 avec les agent.es et salarié.es de la collectivité, et portons les **revendications locales** suivantes :

- Le maintien du temps annuel de travail à **1519 heures** assuré par la signature d'un protocole d'accord salarial avant les prochaines échéances municipales ;
- Une **réelle égalité salariale de traitement et de droit** entre titulaires et contractuels ;
- L'institution d'un **13<sup>ème</sup> mois statutaire** pour l'ensemble des personnels (titulaires ou non) ;
- Une véritable **majoration des indemnités de dimanche et jours fériés** ;
- **L'arrêt du jour de carence** et des contrôles médicaux ;
- La mise en place urgente d'un **large plan de titularisation pour tous les personnels précaires** occupant des postes permanents depuis plus de 3 ans.

La CGT LHL dépose un préavis de grève du lundi 6 janvier au dimanche 2 février 2020 avec les agent.es et salarié.es de la collectivité, et portons les **revendications nationales** suivantes :

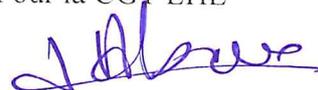
- Une **réelle égalité // évolution salariale et de traitement** entre femmes et hommes (sans critère de statut) ;
- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points du gouvernement ;
- Le **maintien et renforcement des CHSCT et des prérogatives** de la médecine préventive ;
- **L'accès et le financement de la formation professionnelle** tout au long de la carrière de l'agent.e ;
- **L'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique »** ;
- Le **dégel immédiat du point d'indice** de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minima sociaux ;
- **L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics**, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- **Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune** contribuant au financement des services publics.

Afin de permettre aux personnels de la collectivité de tout statut, de se mobiliser par la grève pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'actions, **la CGT LHL dépose des préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées du mercredi 5 février 2020 au dimanche 8 mars 2020.**

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Madame et Monsieur, nos sincères salutations syndicales.

Pour la CGT LHL



Pierre HERBAUX

Copie :

à M. Michel VAYSSIÉ – DGS de la ville de Lille

à Mme Véronique POHER – DGS de la ville d'Hellemmes

à M. Philippe NEUVILLE – DGS de la ville de Lomme